



option option HISTOIRE des ARTS

Principes et buts

Cet enseignement se veut un élément de culture générale.

Au lycée Guist'hau, l'enseignement de l'**histoire des arts** est assuré

-  en seconde comme **formation préparant l'enseignement de spécialité en 1^{ère} et en Terminale Série L**
-  en première et terminale en option obligatoire et spécialité de la **série L**

Il est destiné aux élèves intéressés par **la culture artistique** mais qui ne souhaitent ni se spécialiser dans un art précis ni passer par une pratique artistique. Pluridisciplinaire, il est assuré par une équipe de plusieurs professeurs, dont un professeur d'arts plastiques et un professeur de musique.

Ouvert à tous les élèves en classe de seconde, cet enseignement peut être poursuivi au lycée en classe de première et de terminale littéraire. Il permet d'obtenir un baccalauréat « Lettres ».



Pendant ces trois années, les élèves travaillent essentiellement sur des documents de diverses natures (iconographiques, audiovisuels, ...) et sont mis le plus souvent possible en relation avec les œuvres originales.

Ils apprennent à travailler personnellement en tenant un journal de bord, où sont consignés recherches personnelles, compte-rendu de visites, de spectacles en relation avec le programme d'histoire des arts.

Un séjour obligatoire de 2 jours à Paris est organisé en première et en terminale.

Le baccalauréat L – arts : domaine histoire des arts

Le cursus est sanctionné au baccalauréat L par :

-  une épreuve écrite (3 h 30)
-  une épreuve orale (30 mn) : présentation d'un dossier de travaux personnels réalisés suivant le programme de la classe terminale.

Chacune de ces épreuves est affectée du coefficient 3, ce qui donne le coefficient 6 pour l'ensemble de la discipline.

T.S.V.P. →→→

En seconde : Formation préparant l'enseignement de la Spécialité

Cette formation est plus particulièrement destinée aux élèves qui souhaitent poursuivre cette option comme enseignement obligatoire en première et en terminale de la série L.

Le cours d'histoire des arts (3 heures hebdomadaires) a pour but de :

- ▣ Étudier les moments forts de l'Histoire des Arts : Arts Plastiques, Musique, Arts des Spectacles, Architecture de l'Antiquité grecque jusqu'à la fin du 18^{ème} siècle. Le thème de « la ville » sert de fil conducteur.
- ▣ S'initier à l'analyse méthodique des œuvres.
- ▣ Aller au musée, à l'opéra, au théâtre ...
- ▣ Comprendre Nantes et son urbanisme.

En première et en terminale : enseignement de spécialité de la série L

L'enseignement d'histoire des arts fait partie des enseignements obligatoires au choix de la série L et lui donne ainsi une connotation artistique L – Arts.

L'horaire hebdomadaire est de 5 heures.

Le programme porte sur les 19^{ème} et 20^{ème} siècles.

Une partie du programme de terminale est renouvelée régulièrement (2 questions sur 5).

Poursuite d'études après le baccalauréat L-Arts

Le but essentiel de l'enseignement d'histoire des arts est de procurer aux élèves la culture artistique indispensable pour mener à bien des études supérieures de lettres, d'histoire de l'art ou de sciences humaines. C'est un « plus » pour se présenter à l'École du Louvre, et également pour préparer un BTS Tourisme ou des écoles de journalisme.

Les élèves obtenant de bons résultats scolaires peuvent poursuivre cette option dans certaines classes préparatoires littéraires.

Procédure d'admission en seconde

Les élèves de troisième intéressés doivent se faire connaître auprès de leur professeur principal et de leur chef d'établissement. L'admission se fait selon la procédure normale d'affectation en seconde (procédure PAM), **en fonction des places disponibles**. Il est nécessaire de faire également d'autres choix d'orientation au cas où la candidature en Histoire des Arts ne serait pas retenue.

Les horaires sont indicatifs du fait qu'ils sont soumis aux éventuelles modifications liées à la Réforme des Lycées.